

LES RÈGLES DU PARC

s'appliquent à tous les espaces verts et aires de loisirs publics (reconnaisables aux panneaux avec une tulipe à l'entrée).



- SOYEZ RESPECTUEUX** des autres personnes, des plantes, des animaux et de l'équipement.
 - Soyez respectueux les uns des autres, par ex., faites attention aux autres lorsque vous jouez au ballon.
 - Traitez les espaces verts de la ville avec respect : faites attention à la végétation, ne marchez pas sur les platebandes.
 - Laissez les équipements, tels que les bancs, propres et utilisables afin qu'ils continuent d'être disponibles pour tous.
- LE CYCLISME** est autorisé uniquement sur les sentiers balisés.
 - Les cyclistes sont autorisés à emprunter certaines des routes principales. Les piétons ont toujours la priorité.
 - Portez une attention particulière aux personnes à mobilité réduite et aux enfants.
 - Les véhicules motorisés tels que les trottinettes électriques, par exemple, ne sont pas autorisés dans les espaces verts.
- Nettoyez immédiatement **LES DÉCHETS ET LES POLLUANTS**.
 - Évitez de gaspiller, ou recyclez les déchets inévitables dans la mesure du possible.
 - Les propriétaires de chiens sont responsables de leurs animaux. Les déjections canines doivent être ramassées immédiatement. Aucun sac pour déjections canines ne vous est dû.
 - Les mégots de cigarettes se dégradent difficilement, empoisonnent les sols et les nappes phréatiques et mettent en danger les jeunes enfants. Veuillez donc les jeter à la poubelle systématiquement.
- Adoptez un **VOLUME** permettant de préserver le sommeil des habitants.
 - En outre, en matière de volume, le respect mutuel est la priorité absolue.
 - Le bruit qui dérange les autres de manière déraisonnable est interdit. Cela s'applique également à la musique forte.
 - En règle générale, la calme doit être respecté pendant la nuit, de 22h00 à 6h00.
- LES BARBECUES ET LES FEUX À CIEL OUVERT** sont interdits.
 - Les barbecues et les feux à ciel ouvert peuvent provoquer des incendies et endommager la végétation.
 - La fumée et les odeurs dérangent les visiteurs et les résidents du parc.
 - Le barbecue n'est autorisé que dans les zones dédiées au barbecue.
- Toujours tenir **LES CHIENS** en laisse.
 - C'est une question de respect envers les autres. Pour la sécurité et le bien-être de tous.
 - Pour que la végétation ne soit pas endommagée et que les animaux sauvages ne soient pas dérangés.
 - Les chiens peuvent se dépenser en toute liberté dans les zones réservées aux chiens.
- Ne pas nourrir **LES ANIMAUX SAUVAGES**.
 - Les animaux sauvages doivent rester des animaux sauvages et ne pas s'habituer à être nourris.
 - La nourriture à laquelle ils ne sont pas habitués nuit aux animaux sauvages - ne leur donnez jamais de pain ou de restes de nourriture.
 - Les restes de nourriture attirent les rats et autres nuisibles. Dans l'eau, ils entraînent une réduction du taux d'oxygène et la mort de poissons.
- LA BAIGNADE** n'est autorisée qu'aux points de baignade désignés.
 - Les plantes de berge sont importantes pour l'équilibre écologique. Elles servent de refuge à des animaux. Pénétrer dans la berge endommage les plantes et perturbe les animaux.
 - La qualité de l'eau est contrôlée régulièrement sur des lieux de baignade désignés afin de pouvoir prévenir de toute pollution nocive pour la santé des plans d'eau.
 - En raison du trafic maritime et de la mauvaise qualité de l'eau, la baignade dans la Spree n'est généralement pas autorisée.

Montrez l'exemple aux autres ! Ce n'est que si tout le monde adhère à ces règles et traite les autres et les espaces verts de la ville avec **respect** que les parcs de Berlin peuvent rester des lieux de détente et de rencontre pour tous.

